

Franchir la porte de la MDPH : une formalité ?

Franchir la porte de la MDPH : une formalité ?

Jocelyne ROZENCWAZG, SORN

« Nos "mauvais élèves" (élèves réputés sans devenir) ne viennent jamais seuls à l'école.

C'est un oignon qui entre dans la classe : quelques couches de chagrin, de peur, d'inquiétude, de rancœur, de colère, d'envies inassouvies, de renoncement furieux, accumulées sur fond de passé honteux, de présent menaçant, de futur condamné. »

Daniel PENNAC, *Chagrin d'école.*

Dans sa vie d'élève, D. PENNAC était un « cancre », comme on disait alors. Il ne comprenait pas, il ne retenait pas. Il raconte dans *Chagrin d'école*, son sentiment de solitude, sa souffrance, ses recours aux mensonges, et comment le regard positif d'enseignants bienveillants à son égard a changé son parcours.

Aujourd'hui, le système scolaire s'emploierait à aider le petit PENNAC. Probablement aurait-il très tôt franchi la porte de la MDPH, serait-il porteur

de handicap pour ses difficultés de compréhension de la langue orale, écrite et mathématique, ses troubles attentionnels (sans hyperactivité), ses troubles de la mémoire de travail, sa dysorthographe... Il rencontrerait un orthophoniste, et grâce à son statut de handicapé, un PAP serait mis en place à l'école et un AVS l'accompagnerait dans son travail scolaire.

Son statut d'enfant porteur de handicap lui aurait-il ouvert la voie de l'enseignement et de la littérature ?

Franchir la porte de la MDPH : une formalité ?

Aujourd'hui, l'initiation à l'écrit se fait dès la moyenne section de maternelle, les exigences sont fortes. Les enseignants bienveillants ont pour mission de dépister les élèves qui ne suivent pas.

Très jeunes, beaucoup d'enfants se trouvent déjà en « échec scolaire ».

La lente disparition des RASED, les moyens limités mis en place par l'Éducation Nationale, la médicalisation des difficultés scolaires, ont pour conséquence l'orientation précoce des familles vers un orthophoniste, un service de neuropédiatrie, de pédopsychiatrie, un centre référent des troubles du langage et des apprentissages.

Parfois les bilans se succèdent : orthophonique, psychomoteur, ORL, ophtalmologique et orthoptique, psychométrie, EEG...

Évalués, diagnostiqués, étiquetés, souvent peu écoutés, déjà ou bientôt « dys » (praxiques, graphiques, orthographiques, lexiques, calculiques), déjà inadaptés, stigmatisés, les enfants sont de plus en plus nombreux à franchir la porte de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Dans l'idée de favoriser son bien-être scolaire, pour qu'il ait droit à certains accompagnements, dont une aide dite « individualisée », l'enfant doit être reconnu handicapé. L'effet pervers du système ne favoriserait-il pas une augmentation des enfants dits « dys » ?

Quelles conséquences le qualificatif « handicapé » a-t-il sur la famille, sur l'enfant, sur le regard qu'on lui porte ? Que peut-il en dire ? Qu'est-ce qu'il en comprend ? Qu'est-ce qu'il en ressent ? Être handicapé aura-t-il une incidence sur son avenir ?

Je vous livre deux paroles d'enfants :

Julie, 8 ans, dans l'attente d'un AVS :
« C'est quand que j'vais l'avoir mon Avocat ? »

Louis, 7 ans, mettant en scène une salle de classe avec les playmobils :

« Comme au tribunal. »

Devant mon regard interrogateur, il précise :

« Où on juge les gens ! »

Ah oui, bien sûr !